



## Les leçons du Projet de Proposition de Loi DEBRÉ

Le projet de proposition de Loi (PPL) du Professeur Debré, contrairement aux allégations et à l'empressement de ce dernier, n'a pas été inscrit à l'Ordre du jour de l'Assemblée Nationale et il y a toutes les chances pour qu'il ne le soit pas d'ici la fin de la législature le 15 mars.

Il convient maintenant de tirer les conséquences d'un épisode révélateur pour les vrais ou pseudo-défenseurs de notre profession.

Pour votre gouverne il est très important de rappeler que ce Projet de Proposition de Loi prévoyait :

- l'abrogation de l'article 75 de la Loi de 2002 qui donne la possibilité d'être consultant de première intention, point qui a été confirmé par le Conseil d'Etat en janvier 2008.
- la création d'un Haut Conseil de l'Ostéopathie doté des pleins pouvoirs pour régir la profession (le PPL prévoyait un Haut Conseil composé de 11 membres dont 1 seul ostéopathe).

Qui a soutenu ce projet de proposition de Loi ?

- Le ROF, le SFDO-FFO en signant le 22 décembre un soutien inconditionnel et très confidentiel,
- Le SNESO (syndicat regroupant des collègues) et le ResOsteO (dont des membres ont participé à la rédaction de ce PPL suicidaire pour la profession).

Qui a refusé de le soutenir ?

- Le GFIO (AFO, CNO, SNOF, UFOF)
- L'ASO, association de patients, usagers de l'ostéopathie.

**Un clivage clair et révélateur**

Politiquement, nous avons donc désormais deux pôles clairement distincts.

- \* Le premier qui accepte :
  - l'abrogation de l'article 75,
  - que les ostéopathes soient minoritairement représentés au sein d'un Haut Conseil de l'Ostéopathie doté des pleins pouvoirs
  - par conséquence, que le titre soit partagé.
  - que les ostéopathes passent ainsi sous le contrôle de l'autorité médicale.
- \* Le deuxième (GFIO) qui revendique:
  - l'accès de notre profession en première intention,
  - le non partage du titre
  - une profession indépendante
  - une formation de haut niveau universitaire (4200 h selon les recommandations de l'OMS)
  - une démographie adaptée
  - une limitation drastique des unités d'enseignements
  - la suppression des interdictions et des limitations d'actes

Ostéopathes, vous savez aujourd'hui faire la part des choses et constater qui est à même de mieux vous défendre.

Vous êtes responsables. Comparez les bilans, exigez que vos présidents et CA dévoilent leurs accords pris à votre insu, et n'agissent désormais que dans le seul intérêt de la profession.

Et ensuite, faites votre choix en toute connaissance de cause.

### Le GFIO

Nous vous rappelons que le GFIO a été constitué afin de constituer un groupement national pour siéger au sein de la Fédération Européenne des Ostéopathes (FEO). Les organisations qui le constituent actuellement se sont mobilisées depuis longtemps pour vous défendre et elles ont notamment obtenu pour la profession :

- l'article 75 de la Loi de modernisation de la Santé (2002)
- la réintroduction du crânio-sacré dans notre formation (2007)
- l'exonération de la TVA (2007)
- l'amendement portant notre formation à 3520h (2009)
- l'ouverture à l'expertise pour les ostéopathes (2011)

### Quel bilan peut-on nous opposer ?

Nous nous sommes regroupés au sein du GFIO afin justement d'unir nos efforts, de mutualiser nos actions et de faire entendre le plus souvent possible une seule voix.

Aujourd'hui, pour la première fois en France, 4 organisations travaillent ensemble au sein d'une même structure. Elles recherchent en permanence le consensus et l'union.

Une présidence tournante a été instaurée qui garantit équilibre et équité à son fonctionnement.

Nous sommes le gage que les ostéopathes savent faire preuve d'unité et d'harmonie pour le bien de notre profession.

C'est ainsi que le GFIO préfère œuvrer, vers une meilleure efficacité, sans effet d'annonce, dans le respect de TOUS les ostéopathes pour leur statut de profession libre et indépendante.

Depuis des mois, nous avons entrepris un lobbying intense, comme il n'a jamais été pratiqué par les ostéopathes auprès des parlementaires, de l'Administration avec qui nous avons de constants contacts, dans des groupes de réflexion, dans tous les partis politiques décisionnaires.

Nous choisissons les personnalités les plus influentes, les décideurs les plus marquants, les conseillers les plus écoutés pour faire passer notre message d'ostéopathes au service des patients et nos revendications.

Nous comprenons que la majorité d'entre vous, soit excédée par le trop grand nombre d'ostéopathes qui sortent chaque année des écoles, et souhaite que les choses avancent.

C'est notre préoccupation essentielle mais compte tenu de la situation politique du moment et de la position originale et « avant-gardiste » de notre profession dans le monde de la Santé, les améliorations ne peuvent se faire que par étapes.

On ne modifie pas les structures de la société facilement, on ne chamboule pas un grand Corps d'Etat comme la Santé sans un travail tenace et obstiné, sans un savoir-faire riche de connaissances des arcanes de nos institutions et d'actions discrètes, confidentielles et efficaces.

Nous avons pratiquement mis 30 ans pour obtenir la Loi, 5 ans de plus pour avoir des décrets, 2 ans supplémentaires pour obtenir les 3520 h.

La patience, la persévérance sont essentielles pour atteindre nos objectifs de rigueur.

Notre dossier ne suppose pas de promesses irréalistes ou autre fard qui déforment la réalité. Il demande opiniâtreté, pragmatisme et obstination.

Nous laissons à d'autres les grandes déclarations et les effets de manches, nous avons depuis longtemps retroussés les nôtres pour apporter des résultats tangibles à TOUS les ostéopathes.

Le GFIO préfère donc travailler avec la constance, la détermination et l'efficacité que vous connaissez maintenant.

Tel est notre but pour obtenir la reconnaissance pleine et entière d'une profession autonome, de haut niveau disposant d'une démographie raisonnée.

**Dominique BLANC**

Président du GFIO